

---

Renvoi à la commission chargé de recevoir les dons patriotiques du don du citoyen Fabré, lieutenant au 21<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, du tiers des appointements attachés à la place de contrôleur-visiteur des douanes, lors de la séance du 3 thermidor an II (21 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi à la commission chargé de recevoir les dons patriotiques du don du citoyen Fabré, lieutenant au 21<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, du tiers des appointements attachés à la place de contrôleur-visiteur des douanes, lors de la séance du 3 thermidor an II (21 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 386-387;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1982\\_num\\_93\\_1\\_24102\\_t1\\_0386\\_0000\\_12](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24102_t1_0386_0000_12)

---

Fichier pdf généré le 21/07/2021

## 22

L'agent national près le district de la Ferté-Bernard, département de la Sarthe, écrit à la Convention nationale que la commune de Dehault, l'une des petites du district, vient d'établir une société populaire, et qu'elle a adressé à l'administration pour premier fruit de ses travaux 8 livres de salpêtre d'excellente qualité, qu'elle a fabriqué sur la simple lecture des instructions du comité de salut public.

Mention honorable (1).

## 23

L'agent national près le district de Libreval, département du Cher, écrit que plusieurs lots d'immeubles d'émigrés, évalués 56,710 livres, ont été vendus le 17 de ce mois 90,450 liv., que la fonderie des canons et la fabrication du salpêtre sont en pleine activité, que sous deux jours 2000 liv. de ce sel vont être envoyées à la raffinerie de l'Unité, et que trois ouvriers travaillent à forger des bayonnettes et en font 21 par décade.

Mention honorable, renvoi au comité des domaines (2).

## 24

Les écoliers de la commune de Joncy, département de Saône-et-Loire, félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, l'invitent à rester à son poste, à continuer de déjouer les intrigans, de punir les traîtres, et la prient de leur faire passer le recueil des actions héroïques des républicains français : en attendant que nous puissions, disent-ils, partager la gloire de nos frères qui sont aux armées, nous nous consolons par l'étude des droits de l'homme et de vos sages lois.

Mention honorable, envoi au comité d'instruction publique (3).

## 25

La société populaire de la Châtaigneraie, département de la Vendée, témoigne à la Convention nationale son indignation sur l'attentat dirigé contre les représentans du peuple, la félicite d'avoir proclamé que le peuple français reconnoît l'existence de l'Être suprême et l'im-

mortalité de l'ame, l'invite à rester à son poste, et lui annonce que le cavalier jacobin qu'elle a envoyé à la défense de la patrie a déjà fait mordre la poussière à plusieurs brigands dans les combats.

Mention honorable (1).

[La Châtaigneraie, s.d.] (2).

Législateurs,

Nous avons appris avec horreur l'assassinat tenté sur deux des plus ardens défenseurs de la République. Les ennemis du genre humain auront-ils donc toujours le fer levé sur nos augustes représentans ? Essayeront-ils longtems encore le projet barbare de ramener le peuple le plus magnanime à l'esclavage, en soudoyant chez lui des conspirateurs ? ...non... Excérable (*sic*) Pitt : tu le scais : il est plus facile de payer des assassins que de gagner des batailles. la férocité et la corruption appartiennent aux despotes et à leurs vils suppôts ; mais en revanche l'infamie les atteint, l'infamie les poursuit au delà du trépas. la valeur et la loyauté sont les armes qui forment le point de ralliment de tous les français. la République honore l'être suprême, les mœurs et la Vertu : quelle énergie les Républicains ne puiseront-ils pas dans l'idée sublime et bien consolante de vivre libres sous les yeux de l'être Suprême et dans l'attente de l'immortalité de l'ame. ces principes sacrés foudroient l'athée, le fanatique et l'assassin. avec ces principes sacrés, le Législateur incorruptible méprise le scélérat qui paye les forfaits ; avec le besoin et la conscience de son existence immortelle, le Législateur, inaccessible à la crainte veule, poursuit et opère le salut de sa patrie, le bonheur du genre humain.

Législateur, continuez vos sublimes travaux. la reconnoissance nationale précède l'immortalité qui vous attend, elle vous assure contre de nouveaux dangers des millions de Geffroi.

Perissent les despotes et leurs féroces complices. Vive La République, Vive la Convention nationale, Vive la montagne.

Le cavalier jacobin que la Société populaire de la chataigneraye avoit annoncé à la Convention nationale dans une précédente adresse, a été provisoirement mis en subsistance par le commissaire dans cette cité. nous avons le plaisir de pouvoir annoncer à la Convention nationale, qu'il a déjà fait mordre la poussière à plusieurs brigands, dans différents combats. nous attendons le représentant du peuple Ingrand, nous le lui présenterons et il voudra bien fixer sa destination.

COYAUD (*présid.*), GUICHET (*secrét.*),  
JEANNEAU (*secrét.*).

## 26

Le citoyen Fabrè, lieutenant au 15<sup>e</sup> ci-devant 21<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval, fait don à la patrie du tiers des appointemens attachés à la place de contrôleur-visiteur des dou-

(1) P.V., XLII, 87.

(2) P.V., XLII, 87. B<sup>in</sup>, 6 therm.

(3) P.V., XLII, 87.

(1) P.V., XLII, 88. B<sup>in</sup>, 6 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>l</sup>).

(2) C 314, pl. 1253, p. 6.

nes de la République qu'il exerçoit à Saint-Tropez, à compter du 11 mai 1793 (vieux style), jour auquel il est entré au service de la République dans ledit régiment.

Il remet en conséquence la lettre des régisseurs des douanes du 25 avril 1793, qui lui accordoit ce tiers d'appointemens pendant la durée de son service à l'armée.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à la commission chargée de recevoir les dons patriotiques (1).

## 27

Les administrateurs du district révolutionnaire de Dreux (2) annoncent à la Convention nationale qu'une fête intéressante vient d'avoir lieu dans la commune d'Anet [pour célébrer l'anniversaire du 14 juillet]; la haine des tyrans et l'amour de la patrie y ont été chantés avec un égal enthousiasme. Au milieu des ces élans patriotiques, six jeunes républicains se sont voués volontairement à la défense de la patrie, et sont prêts à demander à la Convention nationale qu'elle leur indique leur poste [*Vifs applaudissements*].

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi à la commission du mouvement des armées (3).

## 28

Les administrateurs du département de police font passer à la Convention nationale le total des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention du département de Paris; il se monte à 7745 (4).

## 29

Les administrateurs révolutionnaires du district d'Amiens font passer à la Convention nationale le plan de la fête civique qui a eu lieu dans le chef-lieu dudit district; la liberté et l'égalité et l'allégresse présidoient en commun, disent-ils, à cette réunion fraternelle. Une musique guerrière et des orateurs ont tour à tour chanté et publié le triomphe de la République; des musiciens allemands prisonniers de guerre, appelés à contribuer par leurs instrumens à

l'embellissement de la fête, admirant la félicité, la concorde et la fraternité qu'ils virent régner parmi les citoyens, et la manière humaine dont ils furent traités, s'écrièrent : « Quoi ! ce sont-là ces hommes barbares, farouches et cruels, ces tigres altérés de sang ? Ah ! qu'est-ce donc que la liberté » ? Ils finissent par inviter la Convention nationale à continuer de faire pâlir les tyrans.

Mention honorable, insertion en entier au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

Citoyens,

Nous vous adressons ci-joint le plan de la fête civique qui a eu lieu dans le chef-lieu de notre district le 26 de ce mois, en exécution de la loi, et en action de grâces des victoires journalières de nos braves frères d'armes.

Le liberté, l'égalité et l'allégresse présidoient en commun à cette réunion fraternelle; toutes les ames étoient fondues dans un seul sentiment : l'amour de la patrie : ses généreux défenseurs blessés dans les combats étoient placés sur le sommet de la montagne, sous les rameaux de l'arbre chéri. A l'aspect de leurs glorieuses cicatrices, les larmes de la reconnaissance et de l'attendrissement couloient de tous les yeux; les pères les donnoient pour exemple à leur fils, et le désir de les imiter enflammoit les cœurs de ces jeunes héros.

Cependant une offrande auguste est faite à l'Etre Suprême sur l'autel de la patrie. Le peuple assiste dans un recueillement respectueux à cette cérémonie pure et simple comme son cœur et la nature. A peine est-elle achevée, les orateurs montent et se succèdent sur la montagne : une musique guerrière, en échauffant et élevant les ames, les avoit préparées à l'énergie de leurs discours : ils parlent... des applaudissemens s'unissent aux cris mille fois répétés : *victoire ! vive la République ! gloire à la Convention ! respect à la loi ! honneur et triomphe aux défenseurs de la patrie !*

Nous avons trouvé un moyen qui, en démasquant la turpitude et la lâche imposture des conducteurs des hordes étrangères, fait voir quelles nobles assurances ces messieurs sont forcés d'employer pour armer les bras de leurs gens, et ce qu'il restera d'ennemis à la France quand ces scélérats seront éclairés.

La citadelle de notre commune renferme des prisonniers de guerre; nous en avons fait sortir les musiciens allemands pour contribuer par leurs instrumens [à l'embellissement de notre fête civique]. La manière humaine dont on les traita, la félicité, la concorde et la fraternité qu'ils virent régner parmi nous, les confondit. « Quoi, dirent-ils ! ce sont-là ces hommes barbares, farouchement cruels, ces tigres altérés de sang ? Ah ! qu'est-ce donc que la liberté » !

Ils apprendront un jour à leur patrie qui sont ceux que leurs rois, leurs nobles et leurs prêtres leur disoient être des mangeurs d'hommes, et quelles sont les vertus d'un peuple libre.

Pour vous, dignes représentans, continuez à faire pâlir par votre énergie les tyrans et les traîtres, et à

(1) P.V., XLII, 88.

(2) Eure-et-Loir.

(3) P.V., XLII, 88. Voir ci-après, n<sup>o</sup> 51. *B<sup>in</sup>*, 6 therm. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); *J. Sablier*, n<sup>o</sup> 1451; *Débats*, n<sup>o</sup> 669; *J.S. Culottes*, n<sup>o</sup> 522; *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 665; *Ann. patr.*, n<sup>o</sup> DLXVII; *Audit. nat.*, n<sup>o</sup> 666; *J. Jacquin*, n<sup>o</sup> 724; *J. Perlet*, n<sup>o</sup> 667; *Rép.*, n<sup>o</sup> 214; *C. Eg.*, n<sup>o</sup> 702; *Mess. soir*, n<sup>o</sup> 701; *C. Univ.*, n<sup>o</sup> 933.

(4) P.V., XLII, 89.

(1) P.V., XLIII, 89. *J. Fr.*, n<sup>o</sup> 670.